

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 – 20H30

Membres présents : Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membre absente excusée : Marie-Françoise BUNOUST, qui donne procuration à Simone DELIOT, Sylvie LUCCISANO, Vincent DUMETIER et Agnès LAURENT

Secrétaire de séance : Ludovic PICOD

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2017

1. **CAGB : adoption de nouveaux statuts et transfert de compétences "Eau - Assainissement" au 1er janvier 2018**
2. **CAGB : convergence du taux de Cotisation Foncière Entreprise**
3. **Adhésion à l'assurance chômage pour le personnel non titulaire**
4. **Fond de Solidarité Logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté**
5. **Remboursement d'achat pour un logement communal**
6. **Délibérations modificatives budgétaires**
7. **Location du logement communal 5 Place de l'église**
8. **Questions diverses.**

Bernard JOLYOT prend la parole pour annoncer sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Didier PAINEAU remercie Bernard pour ses 9 ans d'élu en tant qu'adjoint.

Organisation d'une réunion Maire/Adjoints semaine prochaine pour évolution du poste d'adjoint et décision lors du prochain conseil

Approbation du PV du conseil du 29 juin 2017 par le conseil à l'unanimité

1. **CAGB : adoption de nouveaux statuts et transfert de compétences "Eau - Assainissement" au 1er janvier 2018**

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 22 juin 2017 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne :

- le transfert des compétences optionnelles « Assainissement » et « Eau »
- la mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux au 1^{er} janvier 2017.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.**

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement OU défavorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification des statuts exposée ci dessus.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

La commune rétrocédera 2 postes de relevage neufs, une STEP en état (changement de pompe en 2016, vidange des bacs de décantation).

2. CAGB : convergence du taux de Cotisation Foncière Entreprise

L'ancienne communauté de communes du Val Saint Vitois percevait la taxe additionnelle alors que la CAGB perçoit la taxe unique.

Proposition d'une convergence des taux sur 5 années à partir de 2018.

Le conseil municipal vote pour le lissage de la CFE sur 5 ans.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

3. Adhésion à l'assurance chômage pour le personnel non titulaire

Contrat d'adhésion proposé avec l'URSSAF pour une assurance chômage souscrite pour les agents non titulaires.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

4. Fond de Solidarité Logement et Fond d'aide aux accédants en difficulté

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement uniquement.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

5. Remboursement d'achat pour un logement communal

Le conseil municipal accepte de rembourser au locataire Monsieur LALARME Claude la somme de 78 euros - soixante dix huit euros - pour l'achat de linoléum pour la salle de bains du logement situé 3 place de l'église.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

6. Délibérations modificatives budgétaires

Monsieur le maire propose d'apporter les modifications suivantes sur les prévisions budgétaires :

- BUDGET LOTISSEMENT :

- - 675 € au compte 6688-66 et + 675€ au compte 6688-043
- - 305 000 € au compte 3355 - 010 et +305 000 € au compte 3355-040

- BUDGET COMMUNAL

- + 2000 € au compte 202 frais documents urbanisme
- + 2000 € au compte 2031 frais études

- - 2000 € au compte 020 dépenses imprévues
- - 2000 € au compte 20422 - privé installations

Le conseil approuve ces modifications budgétaires.

Vote POUR à l'UNANIMITE

7. Location du logement communal 7, Place de l'église

Le conseil municipal fixe le loyer pour le logement du presbytère TYPE F6 à 650 € par mois (six cent cinquante euros) avec un mois de caution de 650 € demandé à la signature du bail.

Un contrat de bail sera souscrit pour 6 années. Deux mois de loyer seront offerts pour couvrir des travaux de rafraîchissement des futurs locataires.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail correspondant.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

8. Questions diverses.

- **Cimetière**

Un plan du cimetière est en cours de réalisation par la commission pour recenser les emplacements du cimetière historique.

- **Fibre optique à l'horizon 2023-2024 avec la CAGB**

- **Lotissement :**

La tranche 3 est bien avancée avec la réalisation des branchements Eaux Usées et Eau Potable. Les réseaux secs sont en cours.

L'entreprise ATIPIK est consultée pour un panneau publicitaire de la tranche 3.

3 Pré-réservations de parcelles sont signées chez le notaire actuellement.

- **Passage piéton SNCF**

Étude pour un souterrain d'1.5 m de largeur (moins contraignant) avec option accès quai.

Cette étude sera chiffrée pour la fin de l'année.

- **Recensement de la population 2018**

Recensement prévue du 18 janvier au 27 février 2018 sur notre commune.

- **Urbanisme :**

Le PLAN LOCAL D' URBANISME est approuvé en conseil communautaire CAGB le 21 septembre 2017.

Le Périmètre Délimité des Abords est approuvé par arrêté préfectoral du 27 août 2017.

- **Travaux VOIRIE**

Les travaux du carrefour Liesle / Villars vont débuter cette automne.

- **ÉOLIENNES**

Pas de retour de l'étude de co-visibilité avec la Saline Royale d'Arc et Senans. Projet non abandonné qui sera repris par la CAGB.

Séance levée à 23h00.